

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 18 FEVRIER 2013

Le lundi dix-huit février deux mil treize à dix-sept heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans la salle communale de CRECY LA CHAPELLE (77580), sous la présidence du Président de la Commission Locale de l'Eau : M. Roger REVOILE.

Date de la convocation : 24 janvier 2013

Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 27

Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté	Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté
Collège des élus	DENIZOT Jean Georges	Maire de St Cyr sur Morin	x	Collège des usagers	D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture	
	DHORBAIT Guy	Maire de Boissy le Chatel	x		BAUDIN Jean Noël	Chambre du commerce et d'industrie	
	ESCUYER Elisabeth	Maire de Mouroux	x		DE CARLI Claude	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51	x
	JAUNAUX Yves	Maire de La Ferté Gaucher	x		AVANZINI Serge	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	x
	GARCHER René	Adjoint au Maire d'Esblly	x		SAINT MARTIN Michel	Nature Environnement 77	x
	LEGER Jean François	Maire de Chailly en Brie			POT Jacques	Amis des moulins d'Ile de France	x
	HANNETON Alain	Conseiller d'Augers en Brie			RIBEYRE Anne	Marne nature Environnement	x
	CADET Jean Pierre	Adjoint au Maire de Sézanne			LHEUREUX Christian	ASA des Marais de St Gond	
	DOUCET Bernard	Maire de Montmirail	x		CUYPERS Arnaud	Irrigants du Nord Seine et Marne	x
	GENTIL Georges	Adjoint au Maire de Val des Marais			HINCELLIN Philippe	Familles rurales	x
	TELLIER Michel	Maire de Soizy aux Bois	x	MORATTELLI Christine	Comité départemental de canoë kayak	x	
	MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie	x	BEAUFORT Alain	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	x	
	MOLLET LIDY Josette	Conseil Régional Ile de France		Préfet coordonnateur de bassin			
	LOISELET Eric	Conseil Régional Champagne Ardenne		Préfet de Seine et Marne			x
	BRONCHAIN Bernard	Conseil Régional Picardie		Préfet de la Marne			
	RICHARD Marie	Conseil Général Seine et Marne		Préfet de l'Aisne			
	VALENTIN Patrice	Conseil Général Marne		Agence de l'Eau Seine Normandie			x
	MANGIN Eric	Conseil Général Aisne		Collège de l'état	MISE 77		x
	BERNARD Josiane	EPTB Seine Amont			MISE 51		x
	DEY Jean	Entente Marne			MISE 02		x
RAVET Anne Marie	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin	x	ARS Champagne Ardenne				
NICAISE Alain	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin		DREAL Champagne Ardenne			x	
REVOILE Roger	SI de la Vallée du Haut Morin	x	ONEMA Ile de France			x	
CHARDAIN Christian	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond		DRIEE Ile de France			x	

Autres personnes présentes : M. HOUEL Michel Sénateur Maire de Crécy la Chapelle, M. JORAND Michel conseiller municipal de Rebais, M. TOUGNE Rémy conseiller municipal de Chailly-en-Brie.

Absents excusés : M. HANNETON Alain, M. CADET Jean-Pierre, M. LEGER Jean-François, Mme MOLLET LIDY Josette, Mme RICHARD Marie, M. VALENTIN Patrice, M. NICAISE Alain, M. D'HONT Régis, ARS Champagne Ardenne.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 17/12/2012
2. Validation de la phase « Choix de la stratégie »
3. Avis de la CLE sur les questions importantes du bassin Seine Normandie
4. Choix du bureau d'études pour la phase « Rédaction des produits du SAGE »
5. Point sur l'étude « Identification et hiérarchisation des zones humides du SAGE »
6. Questions diverses

M. Revoile remercie M. Houel, Sénateur Maire de Crécy la Chapelle, d'avoir mis à la disposition de la CLE une salle de réunion. Il remercie également les membres de la CLE présents de s'être déplacés. M. Revoile rappelle que le territoire du SAGE est vaste et qu'il est important que les réunions de la CLE soient mobiles afin de faire connaître le territoire et de répartir l'effort kilométrique entre les participants.

M. Revoile expose ensuite l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, celui est approuvé.

Mme Ravet est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 17/12/2012

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Validation de la phase « Choix de la stratégie »

Le bureau d'étude GéoHyd présente le projet de la stratégie du SAGE élaboré à partir des phases précédentes et des différents travaux des groupes de travail.

La stratégie a été discutée lors des commissions thématiques en novembre 2012 puis lors de deux comités de pilotage en décembre 2012 et janvier 2013. La CLE doit trancher pour maintenir ou non les choix de ces groupes de travail.

La CLE doit se prononcer sur la feuille de route à donner à chacun des acteurs du territoire pour la mise en œuvre du SAGE ainsi que sur l'ambition à donner à la structure porteuse en termes d'actions et de moyens.

Deux niveaux d'ambition sont présentés :

- L'ambition « socle » correspond aux mesures répondant à la DCE et/ou au SDAGE. Il s'agit des actions nécessaires pour mettre en œuvre le SAGE a minima.
- L'ambition « haute » correspond aux mesures complémentaires au « socle », retenues comme étant importantes par les membres des groupes de travail.

La CLE se prononce donc :

- Sur le socle afin de savoir s'il correspond aux attentes minimales de la CLE.
- Sur les mesures de « l'ambition haute » à retenir ou non, en prenant en compte les avis des commissions thématiques et du Comité de Pilotage.

Afin de faciliter la prise de décision, les mesures sont réparties, pour chaque enjeu, selon les maîtres d'ouvrage pressentis et selon les deux niveaux d'ambition. Les avis des groupes de travail sont mis en évidence. L'estimation financière issue de la phase « Tendances et scénarii » est également rappelée par catégorie d'acteur. Enfin, les mesures spécifiques à la structure porteuse sont mentionnées séparément.

Une première présentation globale est faite puis la CLE revient sur chaque enjeu et décide de l'ambition à leur donner. Les mesures ayant déjà été très discutées, la CLE respecte les travaux des groupes de travail et valide :

- Toutes les mesures « socles » qui correspondent à leurs attentes
- Toutes les mesures « d'ambition haute » qui apportent une réelle plus-value au SAGE

Le détail de toutes ces mesures est présenté dans le rapport de la phase « Choix de la stratégie » qui est disponible sur le site internet du SAGE des Deux Morin. La présentation synthétique du bureau d'étude est jointe à ce compte-rendu.

La phase « Choix de la stratégie » est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Avis de la CLE sur les questions importantes du Bassin Seine-Normandie

Dans le cadre de la mise à jour du SDAGE du Bassin Seine-Normandie, une consultation du public sur les questions importantes du bassin est prévue. Ainsi, les CLE sont consultées et les avis seront examinés par le Comité de Bassin Seine-Normandie et le Préfet Coordonnateur de Bassin Seine-Normandie. Le SDAGE et le programme de mesures associé seront mis à jour en 2015 pour la période 2016-2021.

La CLE souhaite être associée à cette mise à jour afin d'exprimer ses attentes, ses interrogations et de mettre en exergue ses préoccupations locales. Afin de communiquer au Comité de Bassin les problématiques majeures du territoire, la CLE opte pour transmettre la liste détaillée des enjeux prioritaires du SAGE des Deux Morin.

M. REVOILE explique que le SAGE étant toujours en phase d'élaboration, la CLE ne possède que peu de recul pour émettre un avis critique du SDAGE. De plus, il déplore le manque d'information sur le projet de mise à jour (état des lieux révisé...) afin que la CLE puisse travailler plus précisément sur le sujet. Néanmoins, la cellule d'animation transmettra quelques remarques sur le fonctionnement du Bassin ainsi que ses souhaits sur les relations SAGE/SDAGE.

4. Choix du bureau d'étude pour la phase « Rédaction des Produits du SAGE »

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE des Deux Morin, un appel d'offre a été effectué pour la réalisation de la phase « Rédaction des produits du SAGE ». Il s'agit alors de vérifier la conformité des candidatures au CCTP et aux attentes de la CLE.

Le CCTP comporte les éléments suivants :

- Tranche ferme : Rédaction des produits du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement et Annexes)
- Tranche conditionnelle : Rédaction du rapport d'évaluation environnementale

Seulement une candidature a été reçue en temps et en heure : Bureau d'étude GéoHyd en association avec le bureau d'étude SCE pour la partie juridique. Le dossier du candidat propose une étude conforme au CCTP. Il est décidé de retenir le bureau d'étude GéoHyd en association avec SCE afin de réaliser la tranche ferme et la tranche conditionnelle de la phase « Rédaction des produits du SAGE ». Cette phase commencera en avril 2013.

Voici le calendrier prévisionnel de la phase « Rédaction des produits du SAGE » :

Phase « Rédaction des produits du SAGE »											
Calendrier	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	
PAGD Règlement Annexes											
Evaluation Environnementale											
Phase	REDACTION									VALIDATION	
Montant total étude : 137 718,80 € TTC											
Phase suivantes de consultation :											
- Consultation des collectivités											
- Consultation Comité de Bassin											
- Enquête Publique											
- Délibération finale de la CLE											
- Arrêté d'approbation											
→ Mise en œuvre du SAGE (début 2015)											

5. Point sur l'étude « Identification et hiérarchisation des zones humides du SAGE »

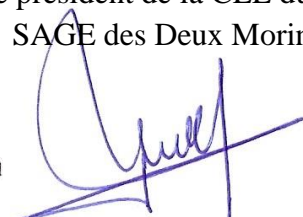
L'étude complémentaire « identification et hiérarchisation des zones humides du SAGE » a été lancée en janvier 2013. Le bureau d'étude TTI Production a présenté sa méthodologie pour réaliser cette étude lors du comité de pilotage du 15 janvier 2013. Cette étude devrait s'achever en janvier 2014.

6. Questions diverses

M. REVOILE indique qu'il a assisté à la présentation du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et en explique les principales évolutions.

Le président de la CLE du
SAGE des Deux Morin

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22


Roger REVOILE